



Aménagement numérique Très Haut Débit de la Marne

**DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FONDS POUR LA
SOCIETE NUMERIQUE**

Annexe 1 - Fiche synthétique à destination des membres du CCFTHD

TERRITOIRE

Pop. : 582 786 habitants¹ (46 % en zone non conventionnée) *Densité* : 71,4 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'établissements actifs de 20 salariés et plus : 1 717² *Part de résidences secondaires* : 2,2 %³

Taux FSN : 46,3% *Plafond FSN* : 420 €

Lignes aDSL dégroupées : 91 % *Lignes aDSL inférieures à 4 Mbps* : 28 %

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : Février 2012 *Consultation ARCEP* : Avril 2015

Conventions de déploiement sur le territoire : en cours de discussion, à l'initiative des intercommunalités concernées

Déploiements FttH d'initiative privée : 33 communes (Orange, début en 2010), soit 54 % des habitants

Déploiements FttO d'initiative privée : 64 communes (Orange), soit 87 % des établissements actifs de 20 salariés et plus

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : première version du SDTAN adoptée par le Conseil Général le 23/05/2014

Couverture : La volonté exprimée par le Conseil général est de déployer à terme un réseau FTTH sur l'ensemble du territoire marnais.

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS 2015 – 2019

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte NRA et NRA-ZO	~3 600	6,4 M€	2,5 M€	-	2016 - 2018
Montée en Débit PRM	6 362	7,6 M€	2,0 M€	1 197 €	2016 - 2018
FttH*	102 984	161,9 M€	43,3 M€	1 572 €	2016 – 2020
FttH racco.	51 492	18,0 M€	2,4 M€	350 €	2016 - 2026
Transport anticipé de la BLOM		0,8 M€	0,3 M€		2016 – 2020
Racc. Sites prioritaires	14	0,1 M€	0,01 M€		2016 – 2020
Inclusion numérique	~2 500	0,6 M€	0,2 M€		2016 - 2018
Etudes		0,8 M€	0,3 M€		2016 - 2020
Autre (MED Radio)		0,7 M€	- M€		2016 - 2018
coût total : 196,9 M€ (dont 50,9 M€ FSN)					

* : hors raccordement

Notes sur les déploiements :

¹ Source : INSEE - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2015 (mise à jour en décembre 2014)

² Etablissements actifs au 31/12/2012 – Source : INSEE Caractéristiques des entreprises et des établissements

³ Source : INSEE – Logements 2012 (mis en ligne le 25/06/2015)

La première phase du projet, sur une période de 5 ans présente les objectifs de déploiement suivants :

- Desserte FTTH d'environ 103 000 prises sur 366 communes situées en dehors des communes qui ont fait l'objet d'une intention d'investir de la part des opérateurs. La localisation de ces prises est issue d'une large concertation avec les intercommunalités marnaises ;
- Montée en débit filaire sur 34 sous-répartiteurs regroupant environ 6 400 lignes. Les SR concernés par la montée en débit sont ceux qui répondent aux critères d'éligibilité de l'offre PRM et pour lesquels l'impact de la montée en débit est la plus importante en matière d'amélioration de service. Par ailleurs, ont été sélectionnés les SR regroupant le plus grand nombre de lignes et sauf exceptions, au moins 80 lignes ;
- Couverture radio terrestre pour 22 communes très mal desservies en haut débit et qui présentent une densité de foyers suffisamment conséquente pour justifier le recours à cette technologie ;
- La réalisation de tronçons de réseau de collecte en fibre optique visant à raccorder en fibre optique les NRA et NRA-ZO non opticalisés situés en dehors de la zone d'intervention FTTH (12 NRA et 5 NRA-ZO regroupant respectivement environ 3 030 et 550 lignes) ;
- La desserte et le raccordement optique sur infrastructure dédiée de 14 établissements publics prioritaires. Il s'agit des établissements publics identifiés comme prioritaires dans le SDTAN qui ne sont pas situés ni dans une commune faisant l'objet d'une desserte FTTH publique ou privée ni dans une commune bénéficiant d'une offre FTTO d'un opérateur privé sur la base d'une tarification forfaitaire. Ces déploiements sont envisagés dans une démarche d'anticipation de la future boucle locale optique mutualisée.
- Des compléments satellitaires pour traiter ponctuellement les zones résiduelles et diffuses en carence de débit.

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Syndicat d'Energie Intercommunal de la Marne (SIEM)

Maître d'ouvrage (si différent) :

Sans objet

Montage juridique :

Après analyse des différents types de montage possible, le SIEM a fait le choix de se reposer sur un montage juridique dissociant l'établissement et l'exploitation du RIP :

- Marchés de travaux pour l'établissement des infrastructures à déployer décrites ci-avant ;
- Délégation de service public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation du réseau et la commercialisation des services associés sur une durée comprise entre 15 et 20 ans. Une unique DSP est envisagée pour l'ensemble du réseau.

Afin de maîtriser le risque lié à la dissociation entre les 2 procédures, il est envisagé de mener les deux procédures en parallèle de façon à :

- Attribuer les marchés de travaux qu'à la condition d'être certain de disposer d'un fermier ;
- Recueillir la validation des caractéristiques et spécifications techniques des marchés de travaux de la part du futur fermier avant l'attribution définitive des marchés de travaux ;
- Mobiliser le futur fermier dans les opérations de réception du réseau.

Plan de financement (€HT) :

	Communes et interco. à travers le SIEM	Départ.	Région	Europe (dont FEDER)	Etat (dont FSN)	Autre
Montant	96,5 M€	29,5 M€	10 M€	10 M€	50,9 M€	-
%	49,0%	15,0%	5,1%	5,1%	25,9%	-

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

Afin de mener à bien son projet d'aménagement numérique, le SIEM envisage le calendrier suivant :

- Organisation du transfert de compétence des communes vers les EPCI puis des EPCI vers le SIEM : d'ici fin 2015 ;
- Montage des dossiers de subvention auprès des différents financeurs : T2 / T4 2015 ;
- Choix d'un maître d'œuvre : T1 2016 ;
- Marchés de travaux MED : 2016 ;
- Livraison des premiers sites MED : fin 2016, début 2017 ;
- Etudes d'avant-projet sommaire FTTH : T2 / T4 2015 ;
- Préparation des marchés de travaux FTTH : T2 / T3 2016 ;
- Marchés de travaux FTTH : à partir de fin 2016 ;
- Procédure de DSP : lancement T1 2016 ; choix d'un délégataire : T4 2016.

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

Initiatives publiques en matière de communications électroniques sur la Marne :

En matière d'initiative publique, nous noterons 3 initiatives majeures sur le territoire marnais :

- Reims Métropole a établi sur son territoire un réseau fibre optique (réseau « Jupiter ») dans le but de raccorder l'ensemble des professionnels localisés dans les zones d'activités prioritaires et les sites publics du périmètre initial de Reims Métropole et de son extension. Créé en 2000, le réseau Jupiter s'est progressivement étendu pour desservir 85 sites publics, 4 ZAE et un hôtel d'entreprises sur une longueur totale de 87 km. Les actions prévues par le SIEM sur le territoire de Reims Métropole s'inscrivent en parfaite complémentarité par rapport au réseau. En particulier, une interconnexion entre les 2 RIP est prévu, ce qui offrira l'opportunité aux opérateurs déjà clients du réseau Jupiter d'étendre leurs services sur l'ensemble du RIP du SIEM en minimisant leurs frais d'interconnexion.
- Plusieurs communes du département ont précédemment investi dans la mise en place de NRA ZO permettant la couverture de zones comptant à minima 10 lignes inéligibles à l'ADSL. Afin de pérenniser les investissements réalisés par ces communes, le projet d'initiative publique du SIEM prévoit le raccordement en fibre optique des NRA-ZO dès lors que ces équipements n'en disposeraient pas et que les communes bénéficiant de la solution NRA-ZO ne sont pas ciblées en FTTH.
- Compte tenu des insuffisances constatées de la couverture aDSL, plusieurs communes marnaises ont engagé des projets visant à développer une couverture alternative basée sur des technologies hertziennes (packs SurfWiFi Orange) et ont investi dans cette solution. Les collectivités marnaises regrettent d'être mises devant le fait accompli par le choix d'Orange de ne pas pérenniser ces infrastructures et de procéder à l'arrêt des services concernés à l'issue de la fin des contrats.
- Hors de Reims, réseau câblé (TV uniquement) sur 7 communes (~9 500 habitants). Pas de projet connu de modernisation de ces réseaux à date.